



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 26/01/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Florence BECHNA à Henri HOURIEZ, David CICALA à Thierry VACHON, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.02.01.4

OBJET : Résidence d'artiste avec une Compagnie théâtrale

Madame Bénédicte KREBS, adjointe déléguée au développement culturel et à la médiation patrimoniale, expose aux membres du conseil municipal un projet de résidence d'artiste.

Un partenariat d'une année renouvelable deux fois avec la compagnie théâtrale Bosse Compagnie est proposé dans le but de mener un programme d'actions cohérentes et visibles en direction de différentes catégories de population.

Cette résidence permettra de multiplier les rencontres et diversifier les approches autour du théâtre et des textes, et par là même de contribuer à la qualité de la saison culturelle et à la valorisation de la lecture, qui sont deux objectifs essentiels du développement culturel.

Pour l'année 2016, le partenariat consistera en l'accueil de la Compagnie pour des répétitions ainsi que l'organisation des spectacles, lectures et temps de médiation suivants :

Saison 2015-2016

- Répétitions de la Compagnie à l'Espace George Sand du 13 au 22 et du 25 au 29 février.
- Répétitions ouvertes au public les 19 et 22 février
- Lecture lors du festival pour lire, samedi 19 mars à 15h : « Autres racontars » de Jorn Riel
- Atelier d'écriture, sur 8 heures, samedi 28 mai, dimanche 29 mai et vendredi 3 juin, avec restitution à l'occasion du lancement des festivals du Film très court et de théâtre amateur.
- Visite imaginaire (déambulation en plein air, selon un scénario créé pour le lieu et porté par des comédiens) au quartier des Moines. Ce format a vocation à élargir le public touché à des personnes éloignées du théâtre.

Saison 2016-2017

- Présentation de saison
présentation et extraits du spectacle de Brecht (Ste Jeanne des Abattoirs), au cours de la présentation de saison,
- Lectures pour un niveau du collège autour de la commémoration de la première guerre mondiale, « les saisons de l'âme » le jeudi 10 novembre,
- Lectures « Les saisons de l'âme » au Nymphéa, le jeudi 10 novembre à 19h,
- Spectacle « Ste Jeanne des Abattoirs », en séance scolaire, pour les 3^{ème} du collège, et en séance tout public, vendredi 25 novembre.

A l'issue de chaque action, Les prestations seront facturées par la Bosse Compagnie à l'issue de chaque action et atteindront un montant total pour l'année de huit mille cent (8100€) Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le projet de résidence artistique,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la BOSSE Compagnie et tous documents se rapportant à l'affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 03/02/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

8 FEV 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.